



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 52853

Texte de la question

M. Alain Cousin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les délais très courts accordés aux professeurs qui ont à corriger les épreuves écrites du baccalauréat d'histoire cette année. Comme il le sait certainement, la correction des épreuves du baccalauréat (histoire) et plus particulièrement des dissertations nécessite du temps pour les enseignants. Aussi, en ne leur accordant que six jours et demi (week-end compris) pour apprécier avec justesse et équité les 65 copies des candidats, le risque d'erreur d'appréciation de la valeur des uns et des autres est renforcé. Ne cherchant qu'à répondre avec exigence à leur responsabilité d'enseignant dans la notation d'une épreuve qui sanctionne la fin des études secondaires, les enseignants souhaiteraient disposer d'un temps adapté pour la correction, surtout s'ils doivent, dans le même temps assurer les cours des élèves qui ne préparent pas le baccalauréat. Aussi, il lui demande si, à l'avenir, le temps imparti à la correction des copies du bac pouvait être rallongé de quelques jours pour permettre aux enseignants de répondre aux légitimes attentes de l'éducation nationale quant au sérieux de la notation des prestations des candidats.

Texte de la réponse

Le ministre a lancé depuis deux ans une action qui vise à garantir à tous les élèves ne passant pas d'examen en juin la poursuite des activités pédagogiques, le plus tard possible. Les élèves ont ainsi gagné, selon les niveaux de classes, entre quinze jours et trois semaines de cours effectifs. Si la « reconquête du mois de juin » s'est traduite, au niveau national, par un recul d'une semaine et demie du début des épreuves écrites du baccalauréat, le temps laissé à l'ensemble des correcteurs a, néanmoins, été globalement préservé, grâce au report concomitant de la date de publication des résultats du premier groupe. Les épreuves écrites de la session 2010 commenceront le même jour qu'en 2009. En revanche, l'épreuve d'histoire-géographie des séries générales a été avancée au deuxième jour des écrits (cf. note de service n° 2009-174 du 25 novembre 2009, publiée au Bulletin officiel n° 45 du 3 décembre 2009). Les enseignants concernés bénéficieront ainsi de dix-sept jours pour corriger les copies, soit cinq jours de plus qu'en 2009.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52853

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6037

Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4503